Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 17h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 19 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, Francis Moine, Dominique Déroff, François Kerboul, Françoise Le Borgne, Marc Bodennec, Gwénola Beyer, Anne-Sophie Le Goff, Noémie Quéré.
Excusés : Bernard Torchen donnant procuration à Francis Moine, Séverine Guéguen donnant procuration à Marc Bodennec, Cyril Vourch donnant procuration à Gilbert Le Menn.
Secrétaire de séance : Dominique Déroff.

N°2026-5

BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Budget primitif 2026 – COMMUNE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1,
Vu le projet de budget primitif présenté aux membres de la commission finances le 16 février 2026,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

➢ **Section de fonctionnement**	**1 018 889.56 €**
➢ **Section d'investissement**	**1 643 983.58 €**

Après en avoir délibéré, décide :

- ***D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026, arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessus***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	/	/

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Dominique Déroff